



CTEC BRECHE — Restauration des zones humides sur la Brèche aval

Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Brèche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.

Fiche action : N°3-2

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Enjeux CTEC :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages
- Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement
- Amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivières
- Communication et sensibilisation

Thématique de l'action :

Zones humides

Il s'agit : Études Travaux Autres (précisez) : communication...

Action emblématique « eau et climat » : Oui Non

Action prioritaire inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) : Oui Non

Contexte de l'action prioritaire en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :

Le contexte géo-pédologique est globalement défavorable à la présence de zones humides (perméabilité importante expliquant une circulation essentiellement verticale de l'eau). Les zones humides répertoriées sont limitées aux abords des cours d'eau, zones d'équilibre avec les nappes. L'étude de délimitation menée en 2012 est partie de 3 250 ha de zones humides potentielles pour ne finalement délimiter que 1 688 ha de zones humides effectives, soit à peine plus de 3% du bassin. De plus, les facteurs d'altération des zones humides sont multiples : rectification des cours d'eau, drainage, mise en culture, pratiques culturales, urbanisation, enfrichement... Ainsi, la préservation des zones humides a été identifiée comme un enjeu fort sur le bassin, de même que la mise en place de sites vitrines de communication autour de ces milieux.

Localisation de l'action :

Commune ou territoire concerné : Bailleval, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Liancourt, Rantigny

Coordonnées X : ... Coordonnées Y : ...

Masse d'eau superficielle concernée : 220 (Brèche aval), 220-H2073000 (Béronnelle)



Objectifs de l'action :

Les communes de Bailleval, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Liancourt et Rantigny présentent de nombreuses zones humides sur leur territoire, en bord de Brèche et de la Béronnelle inférieure. Ces secteurs restent relativement méconnus quant à leur potentiel écologique et ne sont actuellement pas valorisés. Afin de travailler à une échelle géographique cohérente et garantir une continuité écologique entre les milieux, cette action portera sur 5 communes. Ces communes souhaiteraient, par ce projet, mettre en valeur leurs zones humides d'un point de vue écologique, mais aussi d'un point de vue pédagogique. L'objectif de l'action est donc tout d'abord de définir le potentiel écologique des différents sites puis de proposer plusieurs scénarios d'aménagement et de restauration. Dans un second temps, les travaux seront mis en œuvre.

Contenu de l'action :

L'action comprend tout d'abord une phase d'étude. Elle concernera l'ensemble des zones humides des communes de Bailleval (130,88 Ha), Breuil-le-Sec (74,53 Ha), Breuil-le-Vert (166,87 ha), Liancourt (91,10 Ha) et Rantigny (56 Ha) soit environ 525,79 hectares, répartis le long de la Brèche et de la Béronnelle inférieure. L'objectif sera d'aboutir à un plan de gestion sur les différents secteurs communaux (attention particulière sur le marais communal de Breuil-le-Sec qui abrite plusieurs espèces patrimoniales). Pour cela, un diagnostic des milieux sera mené (synthèse bibliographique, expertise faune-flore, analyse du réseau hydrographique etc.) puis des propositions d'aménagement seront élaborées (plan de gestion quinquennal), en fonction de l'intérêt écologique et des souhaits des communes et des partenaires. Dans un second temps, les travaux seront mis en œuvre.

Liste des documents annexés à la fiche action « Note patrimoine naturel marais de Breuil-le-Sec – 2018 »

Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	État initial	Objectif 2025
Nombre de diagnostic écologique réalisé	0	5
Nombre de sites couverts par un plan de gestion	0	5
Nombre de surface communale avec une gestion adaptée	0	45 Ha

Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : **2020**

Durée prévisionnelle : **2 ans** (étude et travaux)

Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : **495 000** Montant en € HT Montant en € TTC

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros TTC)						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bailleval	40 000	50 000	50 000			
Breuil-le-Sec	25 000	50 000	50 000			
Breuil-le-Vert	50 000	50 000				
Liancourt	30 000	30 000				
Rantigny	20 000	50 000				



Plan de financement prévisionnel (étude, travaux) :

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : Communes de Bailleval, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Liancourt et Rantigny	99 000	20
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	396 000	80

Autres observations :

Pour des raisons pratiques, l'étude sera portée par le SMBVB. Cela simplifiera les aspects administratifs. Le coût des travaux reste à l'heure actuelle qu'une hypothèse, basée sur des moyennes de coût et sur ce qui est envisageable pour le maître d'ouvrage.

IDENTIFICATION DES MAITRES D'OUVRAGE

Pour la commune de Bailleval

Nom ou raison sociale : COMMUNE DE BAILLEVAL

Adresse : 1 rue du Cimetière Code postal 60140 Ville : BAILLEVAL

N° SIRET : 216 000 067 00019

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Olivier FERREIRA

Qualité : Maire de la commune de Bailleval

Téléphone : 03 44 73 29 14 Adresse mail : oli.ferreira@wanadoo.fr

Pour la commune de Breuil-le-Sec

Nom ou raison sociale : COMMUNE DE BREUIL-LE-SEC

Adresse : Rue de la Mairie Code postal 60840 Ville : BREUIL-LE-SEC

N° SIRET : 216 001 065 00012

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Francine PELTIER

Qualité : Adjointe au maire de Breuil-le-sec

Téléphone : 03 44 50 10 24 Adresse mail : francine.peltier.mairie@orange.fr

Pour la commune de Breuil-le-Vert

Nom ou raison sociale : COMMUNE DE BREUIL-LE-VERT

Adresse : 8, rue du Moulin Code postal 60600 Ville : BREUIL-LE-VERT

N° SIRET : 216 001 073 00016

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Jean-Philippe VICHARD

Qualité : Maire de la commune de Breuil-le-Vert

Téléphone : 03 44 78 35 00 Adresse mail : jpvmaireblv@free.fr

Pour la commune de Liancourt

Nom ou raison sociale : COMMUNE DE LIANCOURT

Adresse : 232, rue Jules Michelet - BP 70209 Code postal 60140 Ville : LIANCOURT

N° SIRET : 216 003 574 00011

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Thierry BALLINER

Qualité : Adjoint au Maire de Liancourt

Téléphone : 03 44 73 30 11 Adresse mail : thierry.balliner@free.fr



CTEC BRECHE — Restauration des zones humides sur la Brèche aval

Pour la commune de Rantigny

Nom ou raison sociale : COMMUNE DE RANTIGNY

Adresse : 13 Rue Anatole France Code postal 60290 ville : RANTIGNY

N° SIRET : 216 005 181 00013

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Eric MONARD

Qualité : Responsable des Services Techniques

Téléphone : 03 44 73 03 37 Adresse mail : emonard.rantigny@orange.fr

PARTENAIRES TECHNIQUES : SMBVB, CENP

ANIMATION SUPRALocale (si existante) : CENP